

**sur la situation financière et la restructuration du Bureau**

Le Syndicat du personnel du BIT réuni en Assemblée générale annuelle (deuxième session) le 30 octobre 1996,

**RAPPELANT** les résolutions adoptées précédemment notamment celle du 31 janvier 1996,

**PREOCCUPE** d'une part par la diminution constante du budget et l'imminence d'une dégradation grave de la situation financière du Bureau et, d'autre part, par ses possibles conséquences pour la sécurité de l'emploi du personnel et pour l'existence même de l'Organisation et de son avenir,

**CONVAINCU** de la nécessité de tout mettre en oeuvre pour sauvegarder l'existence de notre Organisation et,

**DETERMINE** à défendre et à préserver l'emploi du personnel,

**APRES AVOIR DISCUTE ET PRIS NOTE** du rapport d'activité du Comité,

**DONNE MANDAT** au Comité pour:

1. presser le Conseil d'administration de prendre les mesures nécessaires afin que les Etats membres honorent leurs obligations financières, conformément aux dispositions statutaires et aux procédures de l'Organisation en vigueur,
2. exiger, en consultation avec le Syndicat du personnel, que l'Administration élabore une politique de gestion planifiée des ressources humaines dans le respect des statuts en vue de préserver les emplois et d'assurer que les mouvements de personnel soient équitables, rapides et restent transparents,
3. poursuivre et intensifier les pressions pour promouvoir une véritable politique de formation;

**CHARGE** le Comité:

- de faire savoir au Conseil d'administration du BIT lors de sa 267<sup>e</sup> session de novembre 1996 toutes les préoccupations du personnel et d'entreprendre toute action qu'il jugera nécessaire y compris la convocation d'une Assemblée générale extraordinaire pour évaluer la situation et envisager les mesures appropriées,
- d'entreprendre des actions appropriées, en coordination avec les syndicats et associations des autres agences des Nations Unies à Genève, pour défendre les revenus des fonctionnaires internationaux.